

L'ordre public dans le droit du contrat de travail

Bossu Bernard. La Semaine Juridique Social n° 16, 25 Avril 2017, 1133. pp. 41-47

Présentation

En droit du travail, l'ordre public trouve d'abord sa source dans la loi. Mais, au-delà des textes d'ordre public, la jurisprudence peut censurer une clause contractuelle lorsque sont en jeu des intérêts supérieurs à la liberté contractuelle. Dans ce contexte, un ordre public visant à protéger la personne au travail a fait son apparition. Par ailleurs, la montée en puissance de la négociation collective conduit à s'interroger sur la capacité de résistance du contrat de travail à la flexibilité.



